



« Formation MAC* »

*Maintien et Actualisation des Compétences



INTER

1/ OBJECTIFS

- Etre capable de protéger ou secourir toute personne au sein de l'entreprise.
- Etre capable d'intervenir sur un lieu d'accident, de secourir la victime et préparer l'arrivée des secours.
- Maintenir sa qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

2/ PUBLIC CONCERNÉ & PRÉREQUIS

: Être titulaire du certificat SST en cours de validité.

3/ FORMATEUR

: Formation assurée par une formatrice certifiée par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

4/ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, mises en situation, démonstrations, études de cas, exercices pratiques d'apprentissage.
Feuille de présence signée en 1/2 journée.

5/ DURÉE

: 7 heures de face à face pédagogique.

6/ TARIF : 150 € HT / personne (plateau repas offert)

7/ PROGRAMME

conforme au référentiel de formation élaboré par l'INRS.

LA DÉMARCHE D'INTERVENTION DU SST

Pratiques quotidiennes

8/ HORAIRES : 8h30 - 12h / 13h - 16h30.

RAPPELS THÉORIQUES

MISE EN SITUATION D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

RÉVISION DES GESTES D'URGENCE

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Prévenir

Protéger

Examiner

Alerter / Faire alerter

Secourir de manière appropriée :

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime se plaint de sensations pénibles
- La victime présente des signes anormaux.
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime ne répond pas mais respire.
- La victime ne respire pas...

RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

CAS CONCRETS DE SYNTHÈSE POUR VALIDATION

11/ MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

12/ INSCRIPTION : par mail ou téléphone.

L'évaluation des acquis est effectuée par tests d'aptitudes. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative de compétences SST. Sa validité est maintenue par le MAC SST-Formation de 7h tous les 2 ans. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de la formation.

14/ PSH : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

: Contacter notre référent au 06 80 07 30 72 pour déterminer les adaptations nécessaires.



Mis à jour le 26 Janvier 2026, à Andrézieux-Bouthéon

Groupement d'Employeurs PARTA'GE

40 bis avenue de Montbrison 42160 Andrézieux-Bouthéon – Tel : 06 80 07 30 72

Association Loi 1901 – Siret 48345650500021 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42

contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr

Habilitation INRS pour la conduite des formations SST : H36560/2021/SST-1/O/06 par la CNH du 26 septembre 2025